

AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Du 30 septembre 2025

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Patricia THOMAS, Leila FOUZER et Eric KARGES.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 01 juillet 2025 (avis)

Le compte rendu est approuvé l'unanimité.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) Tableau des effectifs ville (avis)

Les représentants du personnel CGT demandent si le tableau présenté lors de la séance du 1^{er} juillet a été modifié.

Concernant les modifications apportées au tableau des effectifs, il a été demandé si les postes créés pour répondre aux besoins du CMS seront maintenus après les travaux de rénovation du site.

Il est répondu que ces postes seront spécialement proposés aux agents en situation de reclassement.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Bilan des canicules 2025 (information)

Cet été a été marqué par des vagues de forte chaleur. La Ville a demandé aux Responsables des services de faire part des remontées de leurs agents, quelques réponses sont à suivre tels que fournir des thermomètres, des fontaines à eaux sur certains sites, poser des stores ou poser des films opacifiant...

Ce bilan doit permettre d'améliorer les conditions de travail et favoriser la culture des prévention et d'adaptation de la commune.

Une fiche de recensements des besoins sera distribuée dans chaque site.

Les représentant du personnel de la CGT demandent s'il peut être ajouté dans les questions ; le nombre de personnes accueillis dans les ERP, les horaires de travail.

Les représentant du personnel CGT demandent que pour des raisons écologiques on ne distribue plus de bouteille en plastique et que l'on fournisse des gourdes (thermos) aux agents vu que des nouveaux points d'eau vont être créés.

4) Projet sur les temps de travail (information)

La Ville entame une réflexion sur l'organisation du temps de travail dans les différents services de la Ville.

M Boquillon rappelle que la période du COVID et la réforme des 1607h ont déjà apporté quelques modifications, le télétravail entre autres.

Depuis peu de changement, mais la mise en place du Congés Maladie Ordinaire pris en charge à 90 % qui précarise encore un peu plus les agents, relance des interrogations.

M Boquillon rappelle que le syndicat CGT a demandé que cette réforme ne soit pas appliquée, mais la Ville ne veut pas s'opposer et préfère repenser certaines organisations du temps de travail pour les services qui ne peuvent bénéficier du télétravail ou aménagement d'horaires.

Des agents volontaires de différents services forment des groupes de travail et un cabinet extérieur recense les informations.

Mme Bougern, représentant FSU, a remarqué que lors des réunions les agents sont libres de parole car il n'y a pas de responsable.

M Karges représentant de la CGT, déplore le fait que des agents dans certains services, n'ont pu s'inscrire dans cette démarche par manque de soutien de leur responsable et voir même la crainte de réflexion.

M Gaudubois précise que des agents peuvent avoir des difficultés à s'exprimer en groupe et qu'il est nécessaire de les aider à participer à ces réunions.

M Boquillon rappelle que les représentants de la CGT l'interpellent depuis longtemps sur la demande des agents de la petite enfance qui aimeraient pouvoir poser des congés en dehors des vacances scolaires, et s'il le pouvait il l'appliquerait dès maintenant.

M Boquillon conclue la séance en précisant que dès janvier/février 2026 il sera présenté un compte rendu des nouvelles pistes (modifications du temps de travail sur 4 jours, pose de congés en dehors des vacances scolaires, temps de télétravail dans les services de terrain...)

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi et jeudi après-midi, de 14 à 17 heures